



Avril 2026

VIOLATIONS ET ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME DOCUMENTÉES

Avril 2026



382

↓ -29%

par rapport à mars 2026
(542 cas)

RÉPARTITION PAR AUTEUR PRÉSUMÉ



79,34%

Groupes armés
(303 cas)

20,66%

Agents de l'État
(109 cas)

CONCENTRATION GÉOGRAPHIQUE

Provinces affectées par le conflit

87,4%

des violations et atteintes

PRINCIPAL AUTEUR PRÉSUMÉ



AFC/M23

identifié comme le principal auteur

1. APERÇU PAR CONTEXTE

Provinces non affectées par le conflit



48

↑ -47%

par rapport à mars 2026

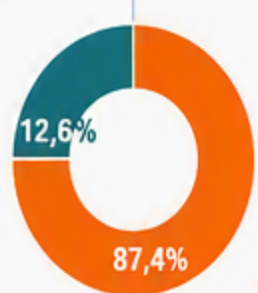
Provinces affectées par le conflit



334

↓ -26%

par rapport à mars 2026



223

victimes

6 victimes d'exécution extrajudiciaire

2 509

victimes

87,4% des violations et atteintes documentées dans les provinces affectées par le conflit

2. PRINCIPAUX AUTEURS PRÉSUMÉS DANS LES PROVINCES AFFECTÉES PAR LE CONFLIT

Par type d'auteur présumé

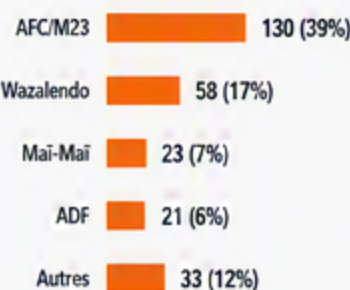


Groupes armés
(265 cas)

19,46%
Agents de l'État
(65 cas)

1,19%
Civils armés
(4 cas)

Par groupe armé (265 cas)



Agents de l'État (65 cas)



VIOLENCES SEXUELLES LIÉES AU CONFLIT (CRSV)



37 cas documentés

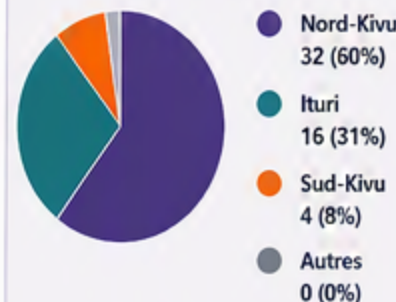
52 victimes

dont 36 femmes et 16 filles

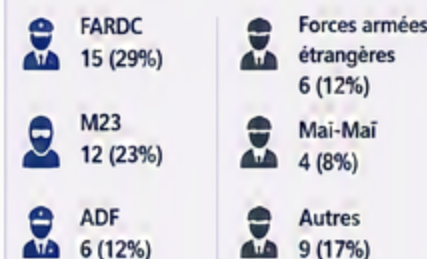


légère baisse par rapport à mars 2026 (46 cas ayant impacté 70 victimes)

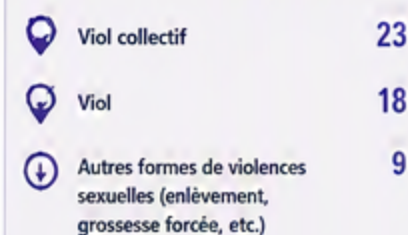
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES VICTIMES



AUTEURS PRÉSUMÉS (52 victimes)



TYPES D'INCIDENTS (50 incidents)

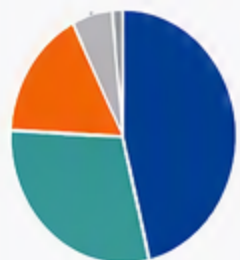


ASSISTANCE FOURNIE

- Prise en charge médicale
- Soutien psychosocial
- Assistance juridique
- L'accès à une prise en charge globale demeure inégal et doit être renforcé.

3. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES PROVINCES NON AFFECTÉES PAR LE CONFLIT

Auteurs présumés (48 violations)



Types de violations (48 violations)

- Arrestations arbitraires / liberté et sécurité de la personne
- Restrictions à l'espace civique et aux libertés
- Extrajudiciaires (6 victimes)

Provinces les plus touchées

(nombre de violations / nombre de victimes)

Kinshasa	17 / 106	Haut-Lomami	2 / 2
Haut-Katanga	7 / 9	Kwilu	2 / 53
Tshopo	6 / 10	Équateur	1 / 1
Kongo Central	5 / 9	Mai-Ndombe	1 / 1
Bas-Uele	3 / 24	Mongala	1 / 1
Lualaba	3 / 7		

Exemple : Le 23 avril 2026 à la commune de Limete (Kinshasa), des agents de la PNC ont pénétré dans des domiciles sans mandat, arrêté des jeunes sans préciser les faits qui leur étaient reprochés, et les ont battus à coups de crosses et de bâtons. Des amendes illégales ont ensuite été exigées pour leur libération.

4. SITUATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES PROVINCES AFFECTÉES PAR LE CONFLIT

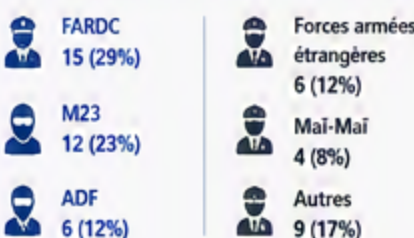
Types de violations (334 violations)

- Exécutions sommaires **81 cas** (156 civils tués)
- Violations de l'intégrité physique **77 cas**
- Violations de la liberté et sécurité de la personne **54 cas**
- Violations des droits de propriété **52 cas**
- Actes de violences sexuelles **37 cas**

Répartition géographique des victimes de violences sexuelles liées au conflit (52 victimes)



Auteurs des violences sexuelles (52 victimes)



ESPACE CIVIQUE (Provinces affectées par le conflit)

12 violations et atteintes / **23** victimes

Zones les plus touchées : Sud-Kivu, Nord-Kivu, Kongo Central

Exemple : Le 5 avril 2026 à Cirunga (Kabare), 8 hommes et 2 femmes ont été arrêtés par des éléments de l'AFC/M23 pour avoir manifesté spontanément contre leur retrait du village.

5. ÉVOLUTIONS DANS LA LUTTE CONTRE L'IMPUNITÉ

CONDAMNATIONS



66 procédures judiciaires traitées par les juridictions militaires, visant des militaires FARDC, des policiers (PNC) et des civils.

5 militaires FARDC / **5** policiers PNC / **39** civils

PEINES DE MORT (Avril 2026)

3 militaires FARDC / **3** policiers PARCAG / **4** civils

Ces résultats confirment le rôle de la justice militaire dans le traitement des violations graves, tout en soulignant l'écart persistant entre l'ampleur des violations et la portée des réponses judiciaires.

6. ASSISTANCE ET PROTECTION DES VICTIMES



23

victimes

dont 12 femmes ont bénéficié d'une protection judiciaire avec l'appui du BCNUDH.

- Appui du BCNUDH durant la période couverte par le rapport.
- Mécanismes de réponse et d'assistance fonctionnels malgré l'insécurité et les ressources limitées.
- L'efficacité dépend d'un suivi rigoureux des décisions judiciaires et d'une protection renforcée des victimes et des témoins, y compris après les procédures.

